



**COMMUNE DE GROISY  
(Haute-Savoie)**

-----  
**ARRETE N° 2025AC-036**

**Portant réglementation de la circulation  
sur la «route de l'allée»**

**Le Maire de la commune de Groisy,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

**Vu** l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande de l'entreprise AVET TP – ZAE des Terrets - 204 chemin de chez Gainny - 74570 AVIERNOZ en date du 5/05/2025,

**Considérant** qu'en raison de travaux de viabilisation de la parcelle A2215, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**Article 1**

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur la « route de l'allée », sera réglementée **1 journée sur la période du mardi 13 au vendredi 16 mai 2025.**

**Article 2**

Sur la période énoncée à l'article 1, la « route de l'allée » sera fermée physiquement à toute circulation, l'accès sera maintenu pour les riverains. La signalisation spécifique de chantier sera mise en œuvre de part et d'autre de la voie.

**Article 3**

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise AVET TP et en accord avec les services techniques de la Commune.

**Article 4**

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise AVET TP dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

**Article 5**

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise AVET TP – 74570 AVIERNOZ,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le Directeur de l'entreprise AVET TP – 74570 AVIERNOZ,
5. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY,
6. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 13 mai 2025

**Le Maire,  
Henri CHAUMONTET**

**Acte certifié exécutoire :**  
Affiché Et/ou notifié le :

